



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 2 septembre 2022

LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE : ÉLOIGNEMENT D'ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE ISSUS DE MADAGASCAR VERS LEUR PAYS D'ORIGINE ET PEINES DE PRISON POUR LES PASSEURS

27 étrangers en situation irrégulière et en provenance de Madagascar (dont un, de nationalité syrienne), ont été reconduits les 1^{er} et 2 septembre 2022 sur un vol commercial à destination de leur pays de départ par les agents de la police aux frontières (PAF). **Moins de trois jours se sont écoulés entre l'interpellation et l'éloignement.**

Ces personnes étaient toutes à bord d'une embarcation détectée **dans la nuit du 30 au 31 août 2022**, aux alentours de 3h, aux abords des côtes de Mayotte. Sur l'embarcation se trouvaient 34 personnes, dont 21 femmes et 8 enfants.

Ramenés à terre, deux passeurs ont été placés en garde à vue. Les autres passagers ont été placés au centre de rétention administrative (CRA) de Pamandzi et se sont vus signifier une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Les deux passeurs, jugés en comparution immédiate, ont été condamnés à de lourdes peines. L'un d'entre eux, en état de récidive, s'est vu prononcer une peine de **14 mois de prison ferme, avec incarcération et de 10 ans d'interdiction de territoire français**. Le second, condamné à **6 mois de prison avec sursis et 3 ans d'interdiction de territoire français**, a été reconduit au CRA de Pamandzi en vue de son éloignement.

Depuis le début de l'année, ce sont plus de **300 Kwassa** qui ont été interceptés par les forces de police et de gendarmerie. Près de **14 500 étrangers** en situation irrégulière ont été reconduits dans leur pays d'origine.



Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976